

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 551 7700 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
886^{EME} RÉUNION

ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE
15 OCTOBRE 2019

PSC/PR/COMM.(DCCCLXXXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité lors de sa 886^{ème} réunion tenue le 15 octobre 2019, sur la situation en République du Soudan du Sud.

Le Conseil de paix et de sécurité,

Rappelant ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud, y compris le communiqué *PSC/AHG/COMM(DCXXVI)* adopté lors de sa 720^{ème} réunion tenue le 20 septembre 2016 à New York, le communiqué *PSC/PR/COMM.(DCCLI)* adopté lors de sa 751^{ème} réunion tenue le 8 février 2018 et le communiqué *PSC/PR/COMM.(DCCLXVIII)* adopté lors de sa 768^{ème} réunion tenue le 26 avril 2018, de même que le Communiqué *PSC/AHG/COMM.(DCCLXXXIII)* adopté lors de sa 783^{ème} réunion tenue à Nouakchott, Mauritanie, au niveau des chefs d'État et de gouvernement le 30 juin 2018 ;

Prenant note du Rapport du Président de la Commission sur la situation au Soudan du Sud; **notant également** la déclaration faite par le Représentant permanent de la République du Liberia auprès de l'Union africaine, S. E. Ambassadeur Robert Y. Lormia II, en sa qualité de Président du CPS pour le mois d'octobre 2019, et de celle du Représentant Spécial du Président de la Commission pour le Soudan du Sud, H.E. Ambassadeur Joram Biswaro; **notant en outre** les déclarations faites respectivement par le représentant de la République du Soudan du Sud, le Représentant de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en sa capacité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Envoyé spécial de l'IGAD, le Président par intérim de la Commission conjointe reconstituée de suivi et d'évaluation (R-JMEC), le Représentant de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Président du Comité Ad Hoc de l'UA pour le Soudan du Sud, ainsi que de celle du Représentant spécial des Nations unies auprès de l'UA (UNOUA) ;

Réaffirmant la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le gouvernement du Soudan du Sud, ainsi que leur aspiration à voir la paix et la stabilité restaurées dans leur pays ;

Reconnaissant les efforts déployés par le gouvernement du Soudan du Sud et toutes les parties, de même que les progrès d'ensemble enregistrés à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord revitalisé pour la résolution du conflit au Soudan du Sud (R-ARCSS) ;

Agissant en vertu de l'Article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité :

1. **Exhorte** toutes les parties au Soudan du Sud à respecter, sans condition, au délai du 12 novembre 2019 pour la formation d'un Gouvernement d'unité nationale redynamisé de transition (R-TGoNU) dans l'objectif d'instaurer la confiance et, par conséquent, **exhorte également** les parties à résoudre à l'amiable toutes les questions pendantes dont notamment celles relatives aux dispositions sécuritaires transitionnelles, au nombre des États ainsi que des frontières ;

2. **Souligne la nécessité** de garantir que le délai convenu, comme stipulé dans le R-ARCSS soit respecté dans le but de jeter les bases l'organisation et de la tenue réussies d'élections nationales à la fin du processus intérimaire, aux fins de permettre au peuple du Soudan du Sud d'élire les représentants politiques de son choix;
3. **Se félicite** de la réunion en tête-à-tête, les 9 et 11 septembre 2019, entre le Président Salva Kiir Mayardit et le Dr Riek Machar, et **encourage** les deux dirigeants à persévérer et à continuer de s'engager dans un véritable dialogue pour répondre aux enjeux de l'heure ;
4. **Se félicite** du leadership de l'IGAD pour avoir entériner l'extension de six (6) mois non renouvelable de la période pré-intérimaire de l'Accord de paix revitalisé, pour sa détermination et sa contribution à la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation au Soudan du Sud; **félicite également** l'Envoyé spécial de l'IGAD, S. E. Ambassadeur Ismail Waise, pour ses efforts constants et son engagement à continuer à assister les parties à remplir leurs obligations conformément au R-ARCSS ;
5. **Félicite en outre** la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), le R-JMEC et le Mécanisme revitalisé de vérification et de suivi du cessez-le feu et des dispositions sécuritaires transitionnelles (R-CTSAMVM) pour leur soutien continu à la mise en œuvre du R-ARCSS et pour garantir la protection des civils ;
6. **Souligne la nécessité** pour toutes les parties prenantes régionales et internationales de renforcer la coordination et d'harmoniser leurs efforts, sous le leadership de l'IGAD, pour la promotion de la paix, de la sécurité et du développement au Soudan du Sud;
7. **Se félicite** de la visite envisagée du Conseil de sécurité des Nations unies dans les prochains jours, au Soudan du Sud et **encourage** le Conseil de sécurité à faire comprendre aux parties Sud Soudanaises de redoubler leurs efforts aux fins d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord de paix et de s'assurer de la formation du R-TGoNU à la date convenue du 12 novembre 2019 ;
8. **Exhorte** toutes les parties Sud Soudanaises à continuer à respecter fidèlement le cessez-le-feu et les dispositions sécuritaires transitionnelles signées le 27 juin 2018, afin de faciliter l'opérationnalisation desdites dispositions, du rapatriement ainsi que du retour volontaire, de la réinstallation et de la réintégration des rapatriés ;
9. **Exprime ses vives préoccupations** quant à la violation du droit humanitaire international, y compris l'occupation d'édifices publics, tels que les écoles, les hôpitaux et cliniques, et **exhorte** aux parties concernées de libérer ces installations sans délai ;
10. **Félicite** l'IGAD pour ses efforts en cours visant à garantir la participation des non signataires dans la mise en œuvre du R-ARCSS dans le but de promouvoir un processus d'inclusion; et à cet égard, **encourage** les non signataires au R-ARCSS à placer l'intérêt supérieur

de leur pays au-dessus toute autre considération et de revoir leur position actuelle, en vue de se joindre, sans délai, au processus de paix ;

11. **Exhorte** tous les pays accueillant les non signataires à utiliser leur influence pour les encourager à participer au processus de paix;

12. **Demande** aux Nations unies et à l'IGAD d'examiner les actions immédiates possibles pouvant être entreprises contre les ceux qui compromettent le processus dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et du développement au Soudan du Sud ;

13. **Souligne** l'importance de la liberté de mouvement pour tous les individus et toutes les parties engagées dans le soutien et pour l'accomplissement de l'Accord de paix Sud Soudanais; dans ce contexte, **demande** au prochain Sommet extraordinaire de l'IGAD de remédier urgemment aux restrictions de mouvement du Dr Riek Machar, pour faciliter ses voyages au Soudan du Sud et dans la région, dans le cadre du soutien à la mise en œuvre du processus de paix conformément aux décisions de l'IGAD ;

14. **Encourage** le gouvernement actuel du Soudan du Sud à déboursier promptement les fonds pour la mise en œuvre de l'Accord de paix, conformément à l'engagement pris par le Président Salva Kiir Mayardit, en mai 2019; dans ce contexte, **lance un appel** à la communauté internationale pour qu'elle renforce davantage son soutien en direction de la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé qui est dans une phase cruciale ;

15. **Réaffirme son engagement** à combattre l'impunité sur tout le continent, et, à cette fin, **demande** au gouvernement du Soudan du Sud et à toutes les parties prenantes concernées, y compris la Commission de l'UA, de travailler diligemment en vue de l'opérationnalisation de tous les mécanismes de justice transitionnelle, y compris le Tribunal hybride pour le Soudan du Sud ;

16. **Constate** avec préoccupation la situation humanitaire désastreuse et grandissante au Soudan du Sud et, lance un appel pressant à la communauté internationale pour contribuer à atténuer la détresse du peuple du Sud Soudan ;

17. **Demande** à la communauté internationale de davantage renforcer son soutien financier, matériel et logistique au processus de paix, particulièrement les dispositions sécuritaires transitionnelles pour soutenir le cantonnement rapide, la sélection, la formation et le déploiement des Forces unies nécessaires pour le Soudan du Sud, chargées de la protection des officiels durant le processus intérimaire de l'Accord de paix ;

18. **Souligne** que l'Accord de paix revitalisé offre aux Soudanais du Sud une opportunité unique sans précédent de mettre fin à la guerre, pour commencer à ouvrir la voie à la stabilisation et au développement; à cet effet, **encourage** la communauté internationale, particulièrement les pays de la région, à continuer à fournir le soutien financier et autres nécessaires à ce processus de paix, aux fins d'assurer un répit au peuple du Soudan du Sud soumis à la guerre persistante, à la faim et à la misère;

19. **Demande également** à la Commission de l'UA d'accélérer la réaffectation de certaines ressources de la mission de l'UA au Soudan du Sud, pour faciliter le processus de paix ;
20. **Invite** le Comité Ad hoc de Haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan du Sud (C5) à entreprendre une visite de travail au Soudan du Sud avant le 12 novembre 2019, afin d'encourager les parties à former le Gouvernement de transition revitalisé, ainsi que pour exprimer la constante solidarité africaine au peuple du Soudan du Sud ;
21. **Félicite** le Premier ministre d'Éthiopie, Dr Abiy Ahmed, ainsi que le peuple Éthiopien pour le Prix Nobel de la paix pour l'année 2019 ;
22. **Décide** de rester activement saisi de la question.